

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DVD 144** Canal Saint-Denis, à Aubervilliers (93) - Convention d'occupation avec la société MRF pour une plateforme de recyclage et de transit de produits de démolition et de granulats, sur le domaine public fluvial.

**M<sup>me</sup> Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société MRF (Matériaux Routiers Franciliens) Agence SPL une convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'exploitation d'une plateforme de recyclage et de transit de produits de démolition et de négoce de granulats, au port Adrien Agnès, sur la rive gauche du quatrième bief du canal Saint-Denis, à Aubervilliers (93) ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société MRF (Matériaux Routiers Franciliens) Agence SPL une convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'exploitation d'une plateforme de recyclage et de transit de produits de démolition et de négoce de granulats, au port Adrien Agnès sur la rive gauche du quatrième bief du canal Saint-Denis, à Aubervilliers (93), valable jusqu'au 31 décembre 2027. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir à la société MRF (Matériaux Routiers Franciliens) Agence SPL le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son programme de travaux.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 70, nature 70322 pour les occupations du sol et pour les tolérances d'ouvertures diverses, nature 7878 pour les recouvrements divers et, nature 7088 pour les frais généraux, rubrique 816 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**